

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DU 20 OCTOBRE 1994
DECRET N° 94-592 /MFPRA/DGFP/LGCA/SR.-
portant versement reclassement et
nomination de Monsieur AKAMABI (Michel)
Instituteur des cadres de la catégorie
B, hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/LS. : :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les
conditions d'intégration dans les cadres des catégories B.C.D.E
(actuellement A.B.C.D) des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régi-
me des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonction-
naires de la République du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des Services Adminis-
tratifs et Financiers ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 régle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutio-
tions de carrières administratives et reclassements notamment
en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les moda-
lités de changement de spécialités applicables aux fonctionnaires
de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant débloc-
age des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux ef-
fets financiers des avancements, des reclassements, des révisions
des situations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 40 Juillet 1993 portant orga-
nisation des intérim des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le régle-
ment sur la solde des Fonctionnaires ;

TMB

(/u l'arrêté n° 1111/MTSSJ-DGFP-DGPCE-SSC du 6 Mars 1989 autorisant certains fonctionnaires et agents contractuels déclarés admis au Concours Professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole supérieure du Parti SAMORA Moïses Machel de Brazzaville en tête : MPASSI Ignace ;

(/u l'arrêté n° 1174/MTSSJ-DGFP-DGPCE-SAV du 10 Mars 1989 portant promotion à trois (3) ans au titre de l'année 1987 de certains Instituteurs des Cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête : AKAMABI Michel ;

(/u la Note de Service n° 340/MEN/CT/SSE du 7 Août 1993 portant admission au Diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Sociales et Politiques (DESSSP), session du 31 Mai au 23 Juillet 1993 ;

(/u la lettre n° 977/MFPRA/CAB du 3 Décembre 1993 du Directeur de Cabinet au Ministère de la Fonction Publique et des Réformes Administratives transmettant le dossier de l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées des Décrets n° 62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur AKAMABI (Michel), Instituteur de 5° échelon, indice 820 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en Service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP) Filière : Sciences et Techniques Administratives délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques (Cycle de transition) à Brazzaville, est versé dans les cadres de Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 2° échelon, indice 890-ACC = Néant :

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 6 Octobre 1993, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 20 Octobre 1994

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives

Jean Fropper K O Y O.-

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

A) IMPLICATIONS :

- JORC..... 1
- DGFP/DSC..... 3
- DGFP/DLC..... 3
- DGB/DGCF..... 4
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1
- SGG/BC..... 2
- MEN..... 3.-